Cinquante maisons de Lille

Leur situation, leurs propriétaires et leurs locataires

à partir du XVIe siècle

XXX

RUE DE BAN-DE-WEDDE
La Housse

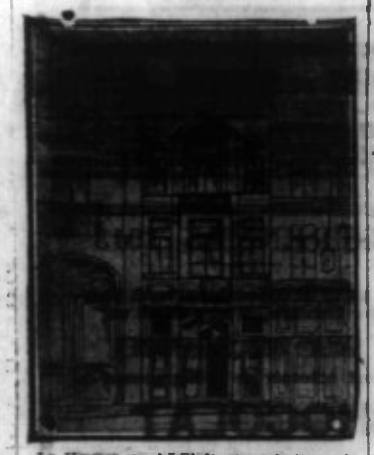

La Housse, quel Lillois ne connaît pas la Housse ?

Près de la Housse, autrefois, dès le XVe siècle, se tenaient les marchés aux bestiaux.

C'est, aujourd'hui, le nom qu'on donne au poste de police, installé rue de Fives, en face de la rue Saint-Sauveur.

Mais l'immeuble dont nous nous occupons, et que les comptes de l'abbaye de Loos appellent « la Houche », situé là tout près, confrontait « de deux côtés à la rue de Bondues (1) et Saint-Sauveur ».

(1) Ban de Wedde, marché à la wedde, plante tinctoriale bleue.

En 1608, le propriétaire en était un épicier, Philippe du Bois, qui le tenait de sa mère Jeanne Desterres, veuve de Bruno du Bois. Il était chargé de treize sols de couverture à Noël et à saint Jean-Baptiste.

Un siècle plus tard, notre « Houche » est en possession de la famille Goudeman. Paul Goudeman, d'abord, puis son fils, procureur, puis, en 1750, MM. Flament et Quivy, à cause des demoiselles Goudeman, leurs épouses.

Paul Goudeman était fils d'un serviteur de brasseur, originaire d'Artois. Né en 1649, bourgeois de Lille en 1673, il mourut en 1709 et fut enterré à Saint-Sauveur, ayant eu six enfants de son épouse, Marie-Marguerite Réan.

Le notaire et procureur était le plus jeune de ses enfants, il était né en 1679. Il épousa en janvier 1709, à Saint-Sauveur, Marie Wicart, qui avait été baptisée une vingtaine d'années plus tôt dans la même église.

Son nom figurait sur la grosse cloche de 1712 de l'église Saint-Sauveur, dont il était marguillier.

M. et Mme Goudeman-Wicart eurent quatre enfants, dont trois filles.

La seconde, Anne-Catherine, se maria à Saint-Maurice, en 1738, avec Marie-Dieudonné Quivy, fils de Martin et de Marie Monyé, né à Thuin en 1712, marchand à Lille. Ils moururent à Lille, Anne Goudeman en 1745, Dieudonné Quivy en 1763.

L'épouse de Louis-Placide-Félicien Flament était vraisemblablement l'aînée des demoiselles Goudeman. Marie-Joseph, baptisée à Saint-Sauveur en septembre 1709.

Cette branche de la famille Goudeman est aujourd'hui représentée par les descendants de Romain Durant.

D'un frère de Paul Goudeman sont issus les Goudeman d'Estevel, Poteau de la Chaussée, Rouvroy de la Mairie, du Bosquiel d'Elfaut.

Le meilleur de 1700 à 1750 note cette particularité : « Le 9 mars 1722, le sieur Goudeman, procureur, m'a déclaré que la maison nommée la Houche estoit cy-devant une brasserie, dont on en a fait plusieurs maisons appartenant à diverses personnes par partye. La rente foncière de l'abbaye de Loos doit se payer par une maison appartenant au sieur Lachez, demeurant rue Saint-Sauveur, près la brasserie de la Chapelle. »

Paul Goudeman et ses héritiers, après lui, les sieurs Flament et Quivy, n'en continuent pas moins de payer le cens-rente.

En 1753, ces derniers étaient les propriétaires. Leur maisonne — l'immeuble étant alors divisé en deux, l'un faisant le coin des rues Saint-Sauveur et de Ban-de-Wedde, — étaient louées à Dujardin, marchand de bas, et Cotte, marchand de fer.

Aujourd'hui, un serrurier occupe le n° 48 de la rue de Ban-de-Wedde. Le n° 50, qui fait le coin des rues de Ban-de-Wedde et Saint-Sauveur est occupé par un débit de tabac.

Ch. L.

ENTREVUE PROCHAINE

A ARRAS

DES DELEGUES DES COMPAGNIES HOUILLERES ET DE LA FEDERATION REGIONALE DES MINEURS.

On sait que les Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont fait connaître à la Fédération régionale des mineurs, par l'intermédiaire de M. Reumaux, directeur général des Mines de Lens, qu'elles étaient décidées à accorder de nouvelles majorations temporaires de retraites.

A une demande de M. Lamendin pour solliciter une entrevue, M. Reumaux a répondu :

Lens, le 28 décembre 1912.

A Monsieur Lamendin, président de la Fédération Régionale des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Par votre lettre du 17 courant, vous me faites part du désir exprimé par les délégués des trois syndicats du Nord d'Anzin, et du Pas-de-Calais, de se rencontrer avec les délégués des Compagnies houillères, dans le but « d'examiner en commun, d'une façon générale et précise, les conditions d'application des nouvelles majorations « des retraites des ouvriers, et vous me demandez en leur nom, que cet examen ait lieu dans une entrevue, à Arras.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les Compagnies acceptent l'entrevue que vous leur proposez et dont vous leur expliquez l'objet. Elles désirent que la date et le lieu en soient fixés au mercredi 8 janvier, à l'Hôtel de l'Univers, à dix heures du matin, à Arras.

Veuillez agréer, etc...

Signé : REUMAUX.

M. Lamendin, dès qu'il eut reçu la lettre ci-dessus, répondit ainsi :

A M. Reumaux, président de la Fédération patronale houillère d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre m'informant de l'acceptation de notre demande d'une entrevue à Arras, avec la délégation patronale.

Nous acceptons la date du 8 janvier, que vous nous proposez, le lieu et l'heure du rendez-vous à l' « Hôtel de l'Univers », à Arras, à dix heures du matin.

Veuillez agréer, etc.

Signé : LAMENDIN.

M. Lamendin a convoqué les membres du Comité de la Fédération régionale, pour le mardi 7, à Douai, en vue de prendre toutes dispositions pour la réunion du lendemain.

Conformément à la première réponse des Compagnies, certaines ont fait connaître les nouvelles conditions auxquelles elles renouvelleraient les conventions qui arrivaient à expiration le 31 décembre 1912.

CONGRES DES SYNDICATS TEXTILES

INDEPENDANTS D'AVESNES

DISCOURS DE M. CHARLES BERTRAND

Vous en faveur de « la Semaine anglaise »

Le Congrès des Syndicats textiles indépendants des régions de Fourmies et du Cambrésis s'est tenu à Avesnes dimanche dernier.

La séance de travail du matin était présidée par M. Alexandre Goehan.

Parmi les principales questions discutées, nous relevons : L'administration particulière des sections, création d'un service de contrôle, les accidents de travail, la Semaine anglaise.

La discussion fut dirigée par M. Ch. Bertrand, qui présenta le rapport général de la Fédération.

Un banquet réunit ensuite les congressistes à l'Union duquel M. Léon Saint-Huile, secrétaire de la section d'Avesnes, porta la santé des convives.

Puis M. Charles Bertrand prit la parole, et dans un discours émouvant salua l'Etat-major des Syndicats dans les congressistes présents.

DISCOURS DE M. CHARLES BERTRAND

Ma reconnaissance, dit-il, va d'abord vers les premiers pionniers qui, bravement, il y a 5 ans, m'ont suivi alors qu'en ce temps-là il y avait danger à le faire.

Actuellement, dit-il, notre rôle nettement professionnel n'est plus mis en doute, même par nos adversaires, qui ont pu se rendre compte que quand il s'agissait de revendications légitimes nous avions le noble orgueil de ne nous laisser dépasser par personne.

M. Charles Bertrand salue les jeunes en qui il a confiance pour l'œuvre de l'avenir et qui doivent se préparer à l'action par l'étude.

Il est bon, dit-il en terminant, qu'au moins une fois par an nous disions publiquement quels sont les principes supérieurs qui dirigent notre mouvement, et dans une péroraison enthousiaste l'orateur commente la devise sur laquelle repose l'action syndicale des Indépendants : Dieu, Patrie, Famille, Propriété.

—o—

Voici l'ordre du jour qui a été publié à l'issue de la séance de travail du matin :

« Les délégués de la Fédération des Syndicats Textiles Indépendants des régions de Fourmies et du Cambrésis, réunis en Congrès à Avesnes, le 29 décembre 1912 ;

« Considérant :

« 1° Que le repos du dimanche est un droit naturel que légitiment à la fois, la liberté de conscience et le repos nécessaire du 7e jour ;

« 2° Que ce repos dominical ne peut être complet qu'à la condition que l'ouvrier puisse disposer de l'après-midi du samedi pour accomplir les travaux domestiques inhérents à la vie de famille ;

« 3° Que les ouvriers et employés du commerce doivent jouir de ce même droit au repos dominical et ne le peuvent véritablement que si les acheteurs (ouvriers pour le plus grand nombre) disposent de l'après-midi du samedi pour effectuer leurs achats ;

« Emettent le vœu, que les législateurs dotent au plus tôt la législation sociale de notre pays de la loi dite « LA SEMAINE ANGLAISE », qui permet de clôturer la semaine de travail, le samedi à midi ;

« Engagent les membres de leurs syndicats à faire campagne pour l'aboutissement de cette réforme en s'efforçant notamment d'effectuer, dès à présent, leurs achats en semaine et en réservant leur clientèle aux maisons de commerce qui ferment le dimanche. »

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Henri DESPLATS

Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, Ancien Doyen de la Faculté Catholique de Médecine et de Pharmacie, Professeur de Clinique médicale, Médecin de l'Hôpital de la Charité, Président de la Société St-Luc, St-Côme et St-Damien (Groupement du Nord), Président de la Conférence Ste-Eugénie des Etudiants, Président du Comité du Patronage St-Stanislas, Vice-Président du Conseil particulier des Conférences de St-Vincent-de-Paul, Membre de la Fraternité des Petites-Sœurs de l'Assomption, Membre du Comité de la Société de Géographie,

pieusement décédé à Lille, le 31 décembre 1912, dans sa soixante-dixième année, muni des Sacrements de Notre-Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 4 janvier 1913, à 11 heures 1/2, en l'église Notre-Dame de Consolation, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud, pour y être inhumé.

Les Dames sont priées d'assister.

L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Veuban, 56, à 11 heures 1/4.

On est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes, et de les remplacer par des prières.

—(o)—

Les personnes qui, par erreur n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Georges-Gustave TOUSSIN

Veuf de Clémence-Eugénie GRIMONPREZ

décédé à Lille, le 30 décembre 1912, dans sa cinquante-sixième année muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Services solennels qui auront lieu le jeudi 2 janvier 1913, à 10 heures, en l'église Sainte-Catherine, à Lille, sa paroisse, d'où son corps sera conduit à la gare de Lille, pour être inhumé au cimetière de Bouvrages, près Valenciennes, dans le caveau de famille.

Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille à cinq heures.

Réunion à la maison mortuaire, rue Royale, 55, à 9 heures 3/4.

Un 6me présent sera célébré en l'église de Loos-lez-Lille, le mardi 14 janvier 1913, à 11 heures.

Les Dames sont priées d'assister aux Funérailles.

Départ du train pour Valenciennes à 11 h. 54 ; arrivée à Valenciennes à 12 h. 35.

On est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Des pains seront distribués aux pauvres de la paroisse Sainte-Catherine, à Lille, et aux pauvres de Loos par les soins des Sœurs de Charité.

8089

MESSES & OBITS

Vous êtes priés d'assister aux Messes qui seront célébrées en Maître-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le samedi 4 janvier 1913, pendant toute la matinée, à l'obit qui sera chanté le même jour, à onze heures (les Laudes à dix heures et demie) pour le repos de l'âme de

Monsieur Paul-Prosper RIGOT

Négociant

Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, Membre du Conseil paroissial, Vice-Président de la Conférence de St-Vincent-de-Paul, Président du Cercle des Ouvriers de N.-D. de la Treille,

pieusement décédé à Lille, le 30 décembre 1912, dans sa soixante-huitième année, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

De la part de la Famille.

8090

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 31 décembre

Huelva, vap. norv. Athalie, 1308, cap. Gelaas, minerai, Leroy.

Iquique, 4-m. fr. Valentine, 2736, cap. Fourchon, nitrate, Foyol.

Roquejoda, vap. ang. Emerald, 360, cap. Leeteck, minerai, Debesker.

Brest, vap. fr. Pomerol, 678, cap. Garo, div., Duchâteau.

Canaries, vap. norv. San-José, bananes, Duriau.

SORTIES du 31 décembre

Londres, vap. ang. Sultan, 276, c. Johnston, div., Morel.

Methil, vap. dan. Nordpol, 885, cap. Helst, lège, Leroy.

Hull, vap. suéd. Valdamar, 956, cap. Sandberg, lège, Duriau.

Westhartlepol, vap. all. Grossherzog, Frederik, 532, cap. Fraks, lège, Mutter.

Brest, vap. fr. Penfeld, 451, cap. Bulot, div., Leroy.

Utilisez pour expédier vos cartes de visite (nouvel an, naissances, mariages, décès) LES VIGNETTES DES ÉCOLES CATHOLIQUES qui se vendent au bureau du journal et chez les libraires

Prix du carnet (32 vignettes) : 1 fr. 50

MARCHES

COURS DU MARCHE REGLEMENTE DE LA REGION DU NORD

Lille, le 31 décembre 1912.

Avoine jaune. — Courant 21,»; prochain, 20,75; janvier-février 20,75; 4 premiers 20,80 ; 4 de mars 20,20. Tendance calme.

Avoine blanche. — Courant 21,25; prochain, 20,90; janvier-février 20,90; 4 premiers 20,95 ; 4 de mars 21,10. Tendance calme.

Blé roux disparu. — Courant 27,20; prochain 27,10; janvier-février 27,15; 4 premiers 27,20; 4 de mars 27,25. Tendance calme.

Blé blanc. — Courant 27,35; prochain 27,20; janvier-février 27,25; 4 premiers 27,30; 4 de mars 27,35. Tendance calme.

LILLE, 31 décembre.

Sucre. — Roux 88°, 38,50. — Cuite 1er jet, »,»». — Pain n° 1, 70,». — Cassé, boîte 5 kilos, 70,50.

0/0 fin disponible, 38,50.

Blés. — Blancs du Nord 27,»; macaux du Nord 26,75; macaux Pas-de-Calais 26,25; macaux Somme-Oise 26,75 ; le tout rendu parité Lille.

Avoines. — Jaanes disponibles 20,25 ; 8 de janvier 20,50 ; ligoves disponibles 20,50 ; 8 de janvier 20,75; le tout rendu parité Lille.

Seigles. — Disponibles allemands 19,50 sur wagon Dunkerque; disponibles 20,50 rendus Nord.

Maïs. — Plata disponibles 17,25; 4 premiers 17,50, sur wagon Dunkerque.

Orges. — Russie disponibles 20,»» ; Algérie disponibles 23,50, sur wagon Dunkerque.

BERGUES, 30 décembre.

Prix moyens des denrées vendues au marché du lundi 30 décembre 1912 :

Blé blanc, 21,08 l'hectolitre ; id. roux, 21,08. — Haricots, 33,70 l'hectolitre ; flageolets, 36 f. id. — Oignons, 10 fr. les 100 kilos. — Fromage 97 fr. le quintal métrique. — Volailles, ne 5,50 à 6,75 la couple.

Taxe officieuse du pain d'après le prix du blé fixé à 21,08 l'hectolitre : Pain blanc, 0,37 le kilo ; pain demi-blanc, 0,33; pain bis, 0,29.

Marché aux bestiaux. — 47 vaches, de 0,90 à 1,90. — Veaux, 2,40. — 140 porcs de 1,30 à 2,10. — Moutons, 2,30.

Bœufs ou vaches : 0,90 à 1 fr. ; porcs, 1,30 à 1,35.

Prix aux 100 kilos : blé blanc, de 31,50 à 31,75 ; id. roux, 31,50 à 31,75. — Haricots l'hect., 43 à 49 ; flageots, 67,50 à 68 ; flageolets, de 54 à »,».

BAILLEUL, 31 décembre.

Haricots, 62 à 65 fr. l'hectolitre. — Blé, 21,25 id. — Avoine, 21 fr. les 100 kilos. — Foins, 7 à 8 fr. id. — Pailles, 4 à 5 id.

PARIS, 31 décembre.

Sucres raffinés. — La demande reste peu active de la part de la consommation ; les cours ne varient pas.

A Paris, on cote en disponible les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins), et suivant marques aux usines, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

En caisses de 5 kilos rangés, 68 à 68,50. — En cartons de 1 kilo rangé, 69,50 à 70. — En caisses de 50 à 60 kilos rangés, 68,50 à 69. — En caisses de 25 à 30 kilos rangés, 69 à 69,50. — En caisses de 10 kilos rangés, 69,50 à 70. — Raffinés en poudre en m., 65,50 à 66.

Cours pour l'exportation franco par wagon ou sur bateau les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 40 ; pains, 38.

Produits accessoires. — On cote en disponible, les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

Gros éclachis, en sac, 63 à 64. — Morceaux irréguliers, 63 à 64. — Petits éclachis, 63,50 à 65. — Sucres en poudre, 62,50 à 63. — Semoule (selon finesse), 65 à 65,50. — Cassonade, 65 à 66. — Sucres cristallisés extra acquit, 58 à 58,50. — Sucres cristallisés en poudre, 59 à 59,50.

HOUBLONS

ANVERS, 30 décembre.

Les 50 kilos sur wagon Anvers Alost, décembre, 97,50 à 100 fr. ; janvier-février, 97,50 à 100 fr. Tendance soutenue.

PETROLES

ANVERS, 30 décembre.

Raffiné américain, les 100 kilos : disponible, 22,50 ; janvier, 23,75 ; 4 premiers, 24,25. Tendance soutenue.

BOURSE DE LILLE

DU 31 DECEMBRE 1912

CHARBONNAGES

	C. jour	C. préc.	Offre	Deman.
Albi	— —	435 —	430 —	435 —
Albi (fond).	344 —	345 —	347 —	341 —
Aniche	3000 —	3000 —	3210 —	3190 —
Anzin	8749 —	8745 —	8755 —	8740 —
BullyGren	6835 —	6850 —	6850 —	6825 —
— 1/50e	139 —	138 —	140 —	138 25
Blanzy	790 —	790 —	795 —	788 —
Bruay cat.	1704 —	1708 —	1710 —	1700 —
Bruay 10e	171 50	171 50	172 —	171 —
Carvin ent.	— —	4900 —	— —	— —
Carvin 5e	978 —	980 —	982 —	971 —
La Clarence	259 —	256 —	261 —	255 —
Courrières	5785 —	5790 —	5790 —	5780 —
Crespin t. v.	— —	90 —	— —	— —
Douchy	— —	1050 —	1060 —	1043 —
Douges 1000	490 —	488 50	495 —	488 —
Drocourt	— —	8350 —	— —	— —
— 10e	830 —	829 —	845 —	837 —
Escarpelle	840 —	850 —	846 —	835 —
Ferfay	340 —	343 —	341 —	338 —
Flines-Rach.	70 —	70 —	70 50	69 50
Lens ent. p.	1686 —	1687 —	1690 —	1683 —
Lens 10e	169 75	169 —	170 —	169 50
Liévin	4835 —	4835 —	4855 —	4850 —
Liévin 30e	161 50	160 —	162 —	161 —
Ligny-l-Aire	665 —	661 —	670 —	660 —
Marles 30 %	3675 —	3670 —	3690 —	3670 —
Marles 70 %	5795 —	5770 —	5800 —	5790 —
Marles 20e	290 —	288 —	292 —	290 —
Meurchin 5e	2499 —	2499 —	2510 —	2495 —
Noro d'Alais	60 —	65 —	70 —	65 —
Ostricourt	2950 —	3000 —	3010 —	2995 —
Thivencelles	2320 —	2300 —	2330 —	2310 —
Vend.-l-Béth.	95 —	91 —	— —	— —
Vicoigne	1029 —	1025 —	1035 —	1028 —
Vicoigne 10e	193 75	193 75	194 —	193 50

BANQUES (Actions).

	C. jour	C. préc.
Verley-Decroix	— —	1325 —
H. Devilder et Cie	565 —	560 —
Crédit du Nord (ex-droit)	— —	786 —

VALEURS DIVERSES

Gaz de Wazemmes	— —	945 —
E. Rousseau et Cie	— —	815 —
St-Sauv.-Arras (15 janv. 12)	— —	340 —
Blache-S-Veest (15 juill. 12)	— —	4905 —
Margarine-Béth. (1 oct. 12)	— —	175 —
Denain-Anzin (1er oct. 12)	2565 —	2545 —
Fives-Lille	1120 —	1105 —
La Lucette	— —	194 —
Senelle-Maub. (30 juin 12)	1141 —	1140 —
Lille et Bonnières, p.	— —	609 —
Etablissem. St-Amand	— —	860 —
Tramways Electr. de Lille	545 —	564 —
Chantiers de France	665 —	665 —
Laiteries Nord de la France	— —	325 —
Etablissements Wibaux	— —	140 —
Delespaul-Havez	— —	112 —

OBLIGATIONS. — Crédit Foncier Nord Argentine, 485. — Béthune 1877, 400. — Douvrin 1907, 400. — Ostricourt 1905, 408. — Vicoigne 1911, 455.

Coupons annoncés

30 décembre. — Aniche, coupon de 60 fr. par part de 1/600e de dernier.

31 décembre. — Courrières, coup. n° 64, brut 27,50; net nom., 26,40; port. 24,222. — Escarpelle, c. n° 85, brut 20; net nom. 20; port. 18. — Laiteries du Nord de la France, c. n° 4, brut 21,50; net 20. — Douchy, coup. de 15 fr. soit 14,40 par action nominative; 13,178 par action au porteur.

1er janvier 1913. — Albi (actions), c. n° 10, brut 7; net nom., 6,72; port., 6,44. — Albi (parts de fondateur), c. n° 10, brut, 3,960; net port., 3,35. — Banque Verley, Decroix et Cie, brut 15; net nom., 14,40. — E. Rousseau Cie, brut 15; net nom., 14,40. — E. Rousseau et Cie (exc. Léon Brouta et Cie), c. n° 45, brut 6,25; net nom., 5; port., 4,475. — Ciment Français, c. n° 83, brut 13,50; net nom. 12; port. 10,64.

10 janvier. — Ostricourt, coup. n° 10, brut 65; net nom., 52,80.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (BANQUE) 46, r. de la Gare, ROUBAIX 1, pl. de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING
Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffre-forts
0277

LO HEULLEUR CAFÉ de la Maison est le CAFE FIN. WATERLOT-LAMBELIN
Au Café Fin, 32, rue Nationale, 32, LILLE
René CARTON, successeur 072

TRAITEMENT SPECIAL des affections de l'ESTOMAC et des INTESTINS
MALADIES NERVEUSES, etc.
CURES de Repos et de Convalescence
INSTITUT HYDROTHERAPIQUE ET DIETETIQUE, sous la Direction du Docteur VOET, Consultations (Belgique).

L'excellent VIN de BANYULS-TRILLES
Quinquina
EST LE SEUL APERITIF recommandé par MM. les Médecins aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette sur la bouteille
DANS TOUS LES CAFES et LES BONS ESTAMINETS

COURS DES METAUX

LONDRES, 31 décembre.

	C. préc.	C. jour
Cuivre comptant	75 15/16	76 5/8
Cuivre 3 mois	76 15/16	77 5/8
Etain comptant	229 1/2	229 »/»
Etain 3 mois	230 1/2	229 »/»
Plomb comptant	18 1/8	18 1/8
Plomb comptant	26 1/2	26 3/8
Zinc	[illegible]	[illegible]
Fontes à Glasgow cpt.	68 10	68 10

BOURSE DE BRUXELLES

DU 31 DECEMBRE 1912

FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES	Ouvert.	Clôt.
Rente 3 %, 1re série	78 80	78 90
Congo lots 1888	— —	— —
Anvers 1903, 2 %	71 75	72 25
Bruxelles 1905, 2 %	73 75	— —
Liége 1905, 2 %	— —	— —
METALLURGIES		
Aciers	— —	— —
Angleur	1325 —	1320 —
Armes de Guerre	— —	— —
Aumetz-la-Paix	860 —	— —
La Brugeoise	825 —	— —
Cockerill	1090 —	— —
Espérance-Longdoz	848 —	— —
Minerva Motors	334 50	335 —
Ougrée	1627 —	— —
Providence (Forges de la)	1900 —	2015 —
— Russe, série A	460 —	— —
— Russe, série B	535 —	535 —
Sambre-Moselle priv.	897 50	900 —
— ord.	407 50	410 —
Sarrebruck	— —	— —
Thy-le-Château	2930 —	2930 —
Constantinowka cap.	670 —	— —
— jouiss.	— —	— —
CHARBONNAGES		
Abhooz et Bonne-Foi	805 —	— —
Amercœur	2850 —	2870 —
Andérlues	989 —	— —
Ans et Rocour	— —	— —
Bernissart	530 —	548 50
Bois-d'Avroy	892 —	900 —
Bonne-Espérance	— —	— —
Bonne-Espérance priv.	— —	— —
— ord.	1800 —	1900 —
Charbonnages belges	450 —	444 —
Chevalière à Dour	1700 —	— —
Concorde	1925 —	1930 —
Courcelles-Nord	2150 —	2230 —
Falisolle	2450 —	2900 —
Fontaine-l'Evêque	3400 —	3470 —
Gosson-Lagasse	2950 —	3000 —
Gouffre	— —	— —
Grand-Buisson	2775 —	— —
— jouiss.	2160 —	2000 —
Gde-Machine, Dour	2670 —	— —
Grand-Mambourg	197 50	200 50
Ham-sur-Sambre	360 —	365 —
Hasard	875 —	884 —
Horloz	1400 —	1870 —
Hornu et Wasmes	— —	— —
Houillères-Unies	— —	— —
Kessales	1415 —	1427 —
Levant du Flénu	5750 —	5800 —
Marièmont	2400 —	— —
Monceau-Fontaine	6900 —	7900 —
Noël-Sart-Culpart	3722 —	3723 —
Nord-Charleroi	3150 —	3150 —
Nord du Rieu-du-Cœur	— —	— —
Patience et Beaujonc	690 —	687 50
Poirier	— —	— —
Produits ex Flénu	— —	— —
Rossaix-Level	— —	— —
Réunis de Charleroi	1320 —	— —
Sacré-Madame	— —	— —
Strépy-Bracquegnies	— —	— —
Trieu-Kaisin	1250 —	1270 —
Unis-Ouest-Mons	1970 —	— —
Wérimer	3400 —	— —
ZINCS		
Asturienne	5550 —	5562 —
Austro-Belge	545 —	— —
Nébida	383 —	408 —
Nouvelle-Montagne	— —	— —
— ord.	435 —	— —
Vieille Montagne	394 —	395 —
GLACERIES		
Auvelais	— —	— —
Midi de la Russie	1350 —	1340 —
Nationales Belges	1507 —	— —
VALEURS COLONIALES		
Kasai (100e)	— —	— —
Katanga, priv.	2540 —	2540 —
— ord.	2718 —	2660 —
Un. min. Haut-Katanga, cap.	650 —	— —
— div.	608 —	— —
ACTIONS ETRANGERES		
Allen Dahlbusch	1105 —	— —
— Gelsenkirch	— —	— —
— Schalke	1440 —	1445 —
— Stollberg	— —	— —
Anglo. Chinese (Kalp.)	43 50	— —
Canada : Canadien Pacific	— —	— —
France, Saulnes	6385 —	6375 —
— Un. Exp.	— —	— —
Luxemb. : Burbach	1800 —	— —
Russie, Dnieppropriennes	3000 —	3000 —
— Mét. Russo-Belge	2005 —	2105 —

—o—

Change. — Papier français (prix moyen) : 100 70

Petite Bourse du 31 au comptant

VALEURS	PRÉC.	CLOT	VALEURS	PRÉC.	CLOT
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

BOURSE DE LONDRES

Du 31 décemb. 1912	Préc. clôt.	Ouvert.
Consolidée	75 »/»	75 1/16
Extérieure	90 »/»	90 »/»
Fédéral Chiné	65 1/2	65 1/2
Banque Ottomane	15 1/2	15 1/2
Rio Tinto	72 7/8	72 1/8
Consolidés Gold	3 7/32	3 7/32
East Rand	2 15/16	2 13/16
Rand Mines	6 1/2	6 1/32
Chartered	29 1/2	29 »/»
Rob. Gold	2 1/8	2 1/8
Change sur Paris	25.46 1/4	25.46 »/»
Escompte Banque	4 13/16 7/8	4 7/8
Prêt à court terme	4 3/4	4 »/»

FEUILLETON N° 32

Village de Cône

La semaine précédente, Mlle Victoire avait demandé à Simone de Faligny de lui faire une récolte pour sa pharmacie du presbytère : violettes, menthe sauvage, reine des prés ; il fallait autant que possible les cueillir à la rosée pour rendre leur vertu plus efficace. La vieille fille que les rhumatismes commençaient à taquiner n'osait pas s'aventurer dans la rosée à l'heure où le soleil ne l'avait point encore séchée.

C'était pour Simone une bonne occasion de faire des promenades matinales avec Huguette ; sa mère en avait donné la permission moyennant la promesse qu'elle ne l'éveillerait pas et explorerait seulement les alentours du château dans la direction des pierres druidiques et de la Merlinche, où elle n'aurait à redouter aucune fâcheuse rencontre.

Toutes deux s'étaient donc aventurées fort à bonne heure parmi les jolis sentiers, s'appelant galamment chaque fois que l'une d'elles découvrait un endroit fleuri. Elles s'amusaient de temps d'une mouche qui bourdonnait, d'un nuage qui passait en fuite, d'un lièvre délogé de son gîte.

Huguette portait une corbeille sur la tête dans laquelle les fleurs s'entremêlaient, ce qui ne l'empêchait pas de faire des bonds de faon pour sauter une roche ou un ruisseau.

Simone avait pris un moyen plus commode, c'était de pendre à son bras son chapeau renversé et de le remplir de son odorante moisson.

Les joues éclatantes de fraîcheur sous les baisers de la brise, l'œil brillant, le sourire charmé, la jeune fille allait toujours ne pensant qu'à jouir, en compagnie de sa protégée, de cette ravissante matinée.

— Huguette ! Huguette ! où es-tu, cria à plusieurs reprises une voix qu'elles n'eurent pas de peine à reconnaître pour celle de la fermière, pendant qu'un petit villageois arrivait en courant sur leurs traces.

— Qui appelle ? demanda Simone, un peu inquiète au garçon : on dirait que la voix vient du château.

— M'est avis, Mademoiselle, répliqua le commissionnaire, que c'est la mère à Huguette qui la demande ; son petit frère est plus malade, on a besoin d'elle à la maison.

— Tiens, voilà pour ta peine, dit la jeune fille, en lui donnant quelque menue monnaie ; puis, sans attendre davantage, elles se mirent ensemble à courir dans la direction de la ferme.

En quelques minutes, elles l'eurent atteinte et se précipitèrent dans la chambre où la fermière se trouvait, tenant son enfant au bras, en proie à un véritable effroi.

— Voilà près d'une heure qu'il pleure sans cesser et tousse d'une voix très rauque, dit-elle, en réponse à l'interrogatoire de Simone... je ne sais plus que lui faire... j'ai tout essayé.

— Il faut qu'Huguette coure chercher le docteur, répliqua Mlle de Faligny, fort émue ; nous allons lâcher de le calmer ; si c'est le croup, il n'y a pas de temps à perdre.

Puis, prenant l'enfant sans résistance, elle se mit à le balancer en le promenant dans la pièce peu confortable, tandis que la mère faisait chauffer du lait et préparait le berceau.

Huguette s'était sauvée à toutes jambes, mais la montée demandait du temps pour la franchir, et Simone, malgré tous ses efforts, ne parvenait pas à calmer les cris du bébé et à empêcher son petit visage de se congestionner sous la contraction de sa gorge enflammée.

Instinctivement, pendant que la fermière ahurie le regardait, elle lui ingurgita le sirop dans le gosier et provoqua une expectoration qui sembla le soulager ; mais l'instant d'après, la toux revenait aiguë comme le chant du coq et épouvantait la pauvre marraine.

Enfin, le bruit des roues du cabriolet se distingua sur la descente, et presque aussitôt Pierre Déricourt entrait comme un ouragan dans le logis.

Vous ici, Mademoiselle ! s'écria-t-il, dès qu'il l'aperçut dans l'obscurité de la chambre ; c'est la mère qui doit être à votre place...

La pauvre femme est et bouleversée, répliqua-t-elle, que l'épouvante la tient inerte.

Il avait saisi vivement l'enfant, dont le cri guttural se fit entendre de nouveau.

— J'ai eu plus de peur qu'il n'y a de mal, dit-il, éclairé par cet indice... le marmot a une atteinte de faux croup ; c'est, grâce à Dieu, autrement effrayant que dangereux.

— Depuis que je lui ai débarrassé l'estomac en introduisant le doigt dans la gorge, il semble moins souffrant, dit-elle.

— Alors, c'est à vous qu'il devra la vie, Mademoiselle, répliqua Pierre Déricourt ; il aurait pu étouffer dans une quinte si vous n'aviez pas donné de l'air à la respiration.

— Ah ! mon pauvre petit ! Il est si malade que ça, gémit la paysanne qui n'avait pas encore dit un mot.

— Non, non, calmez-vous ; nous le tirerons de ce mauvais pas, pour cette fois, lui répondit le docteur, d'un ton rassurant. Il est bâti pour faire un homme !... Je vais lui brûler les amygdales à la pierre infernale, car la crise va recommencer.

— Lui brûler !... jamais... jamais, Monsieur le Docteur, s'écria la fermière ; avec une pierre infernale encore... le bon Dieu nous punirait... je ne veux pas !... Je ne veux pas !...

— Allons, la mère, calmez-vous, reprit-il, voyant que l'esprit obtus de cette femme se mettrait en travers du traitement qui devenait indispensable, car le petit garçon, de nouveau congestionné, toussait horriblement.

— Nous allons le remettre au berceau et le laisser bien tranquille, reprit Pierre, et pendant que Mlle de Faligny le gardera, vous irez au village chercher du miel pour lui adoucir les bronches, vous m'avez compris, n'est-ce pas ?

A cette simple ordonnance qu'il lui écrivit sur un papier, de crainte qu'elle ne fît quelque méprise, elle ne trouva rien à redire, et sur les instances pressantes du Docteur, elle se mit en route pour le Presbytère.

— Serait-ce abuser de votre bonté et de votre force, Mademoiselle, dit-il al